

MAIRIE



De
CASSAGNES
Département du Lot
Canton de Puy l'Evêque

Tel/fax: 05.65.36.60.32

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion du lundi 10 octobre 2010 à 20 h 30

Le dix octobre deux mil onze à vingt heure trente, le conseil municipal de la Commune de CASSAGNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Claude JURQUET, Maire de Cassagnes.

Nombre de conseillers: 11

En exercice: 11

Présents : 9

Etaient présents : Mr JURQUET, Mr LANDIECH, Mr LOUBIERES, Mme VERDIER, , DACHARY Lucie Mr GROUSSET: Mme CAILHOL, Mr DUMEAU, Mme DESSAINT

Excusé : Mr FERNANDEZ, Mr ALADEL

Date de convocation: 5 octobre 2011

Date d'affichage: 5 octobre 2011

Secrétaire de séance : Mme CAILHOL

Délibération CREDIT RELAIS LAC DE CASSAGNES :

Monsieur le Maire Jean-Claude JURQUET propose à l'assemblée, d'ouvrir auprès du CRCA **un Crédit relais** d'un montant de 150000 € d'une durée de 24 mois
Cette demande est faite pour faciliter la gestion financière de la Commune de CASSAGNES.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole NORD MIDI PYRENEES l'attribution d'un Crédit relais aux conditions suivantes :

Montant : 150 000 €

Durée : 24 mois, éventuellement renouvelable.

Taux variable : EONIA + 1,40 % (soit 1,071+marge= 2,471 % ce jour)

Intérêts : mensuels

Capital : in fine

Prend l'engagement pendant toute la durée du prêt de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances.

Le Conseil Municipal confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur Le Maire de la Commune pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Fait et délibéré les jours mois et an ci-dessus

Acte reçu à la préfecture le

Acte rendu exécutoire le

Le Maire

Jean-Claude JURQUET